

ALVEA - T-PSO
Route de Salviac



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

46300 GOURDON
Tél.: 05.65.41.00.71
Fax :

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

FACTURE
FP06140638

746/1126

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
324 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
Siège social : 898 Route de la Teinture
47200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

EARL DE LAMOTHE
LIEU DIT LAMOTHE

46340 DEGAGNAC

SIREN : 349901488

ADRESSE DE LIVRAISON	EARL	ADRESSE DE FACTURATION
	DE LAMOTHE	
	LIEU DIT LAMOTHE	
	46340 DEGAGNAC	
N° CLIENT	DATE	
GOU/87168356	22/08/2024	

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.	P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
Attestation pour fiscalité à taux réduit valable jusqu'au 23/06/2027					
P00972 Excellium Pro NR taux réduit	996,00 L			705,00 /1000L	702,18
Produit P00972 : L EXCELLIUM PRO NON ROUTIER est un Gazole Non Routier de qualité supérieure - Carburant taxé pour des usages agricoles ou forestiers					



CONDITIONS DE PAIEMENT		BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
. CHEQUE 10j nets ÉCHÉANCE	01/09/2024	702,18	20	140,44	€ H.T.	702,18 E
					€ T.V.A.	140,44 E
					NET A PAYER	842,62 E

Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !

Fioul
Carburants-Lubrifiants
STATIONS ELAN-TotalEnergies CONTACT
CARTES de TotalEnergies
Gaz naturel-Electricité
AdBlue®-CLEARNOX
Pellets-Bûches
Photovoltaïque-CEE
Bornes Électriques

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
 - L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détachés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié). Interdits comme carburant ou combustible.

Alvéa - T-PSO
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

